



**SYNDICAT MIXTE
DES ZONES D'AMÉNAGEMENTS TOURISTIQUES
CONCERTES DE MOLIETS ET MAÂ**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la réalisation d'une étude hydraulique
dans le secteur de la ZAC de Moliets-et-Maâ**

Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 15 juillet 2021 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation d'études et de travaux visant à élaborer un plan de gestion des risques d'inondation dans le secteur de la ZAC de Moliets-et-Maâ,

VU la proposition de la SATEL en date du 11 octobre 2022,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :

- **Titulaire :** SARL ENVOLIS - 7 Allée des Cabanes à GUJAN-MESTRAS (33470)
- **Nature des prestations confiées :**
 - Tranche ferme : réalisation d'une étude hydraulique dans le secteur de la ZAC de Moliets-et-Maâ comprenant notamment : la cartographie des limites maximales des zones inondées au cours de l'hiver 2020-2021, la réalisation d'une étude hydrogéologique, y compris la pose du réseau piézométrique (12 mois), ainsi qu'une modélisation hydrogéologique (3 mois après le suivi piézométrique complet) et la recherche de solutions d'amélioration et de sécurisation (5 mois).
 - Tranche optionnelle n° 1 : suivi piézométrique sur 12 mois supplémentaires et rédaction d'un rapport de synthèse
 - Tranche optionnelle n° 2 : suivi piézométrique sur 24 mois supplémentaires et rédaction de rapports de synthèse
 - Tranche optionnelle n° 3 : élaboration de dossiers réglementaires (dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau et dossier de déclaration au titre du code minier) pour la réalisation des forages supplémentaires et suivi de l'instruction



- **Montant HT :**
 - Tranche ferme : 47 580,00 € HT
 - Tranche optionnelle n° 1 : 3 500,00 € HT
 - Tranche optionnelle n° 2 : 7 000,00 € HT
 - Tranche optionnelle n° 3 : 3 500,00 € HT

- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à notifier la tranche ferme à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le

26 OCT. 2022

Le Président du Syndicat Mixte,

X F. L _____

Xavier FORTINON